

BULLETIN D'INSCRIPTION

Ronde des Dolmens - 20/07/2019

Nom: Prénom:

Adresse:

Code Postal:.....Ville:.....

Date de naissance: / / Club:

Mail:@.....

N°licence:

Licence type: FFA, Pass'Running de l'année en cours

Conformément à l'article 6 de la loi 99-223 du 23.03.1999, les **non-licenciés** doivent fournir un **certificat médical** de non contre indication à la course à pied en compétition datant de moins d'un an.

Date du certificat médical: / /

Sexe: M F

Catégorie:

- Juniors 2000-2001
- Espoirs 1997-1999
- Seniors 1980-1996
- Vétérans 1 1970-1979
- Vétérans 2 1960-1969
- Vétérans 3 1950-1959
- Vétérans 4 1940-1949

Ne rien inscrire dans cette case

N° dossard

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement, l'accepte sans restriction et m'engage à n'exercer aucune poursuite à l'encontre des organisateurs quel que soit le dommage éventuel subi ou occasionné pouvant résulter de ma participation.
J'autorise les organisateurs à prendre des photos et à les divulguer dans le cadre de la promotion future de l'évènement.

Fait à, le signature:

Tarifs: 15€ avec repas et limitée à 250 coureurs

1 ravitaillements solides / 2 points d'eau+ravito à l'arrivée / Lot souvenir

REGLEMENT DE LA RONDE DES DOLMENS

1 – ORGANISATION :

L'association sport nature de Corbère les Cabanes organise le 20 juillet 2019, avec le soutien de la municipalité et du comité des fêtes de Corbère les Cabanes et sous l'égide du CDCHS66, une course pédestre sur sentiers et pistes. L'épreuve s'intitule « La Ronde des Dolmens ».

2 – PARCOURS :

Circuit vallonné de 13km (600m de dénivelé), balisé tous les kilomètres et fléché.

Départ et arrivée au parc Cantié à Corbère les Cabanes.

Difficultés : rivière sèche à traverser, montées et descentes techniques sur sentiers.

1 ravitaillements solides, en plus de celui de l'arrivée, plus 2 points d'eau seront assurés.

3 – PARTICIPATION :

L'épreuve est ouverte à tous à partir de 18ans, licenciés FFA, Pass'Running ou non, à partir de la catégorie Junior (nés en 2000-2001) pour les récompenses.

ATTENTION : Conformément à l'article 6 de la loi 99-223 du 23.03.1999, chaque participant, français ou étranger, devra obligatoirement présenter lors du retrait du dossard une licence sportive de l'année en cours (avec attestation du médecin), ou un certificat médical de non contre-indication à la course à pied en compétition datant de moins d'un an pour les non-licenciés.

4 – DROITS D'ENGAGEMENT :

Le prix de l'inscription est fixé à 15€ avec repas pour la course et de 13€ pour la rando. Les inscriptions seront prises le jour même à partir de 16h00 en fonction des places disponibles. Retrait des dossards possible jusqu'à 18h45.

5 – SECURITE :

Elle sera assurée par les organisateurs avec le concours des signaleurs, d'un médecin et de la croix blanche.

Des contrôles de passage seront établis en divers points du circuit afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de la course. Le dossard devra être visible en permanence et en totalité pendant toute la durée de l'épreuve. En cas d'abandon, le concurrent devra obligatoirement prévenir le responsable du poste de ravitaillement ou de contrôle le plus proche et lui remettre son dossard.

En cas de force majeure, les organisateurs se réservent le droit de toute modification concernant l'organisation de la course. Tous les participants arrivant après 21h au 3ème ravito se verront dévier sur la piste.

6 – ENVIRONNEMENT :

Tout coureur devra respecter l'environnement. Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils seront balisés, sans couper, car cela provoque une érosion irréversible du site et le dégrade donc irrémédiablement. Ne jeter ni gobelet, ni emballage de barre, ni mouchoir. Rien qui ne soit nuisible à l'environnement ne sera toléré, et conduira à la disqualification immédiate du concurrent surpris en infraction.

7 – ASSURANCE :

Les organisateurs sont couverts par une responsabilité civile souscrite auprès d'un assureur. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer individuellement. Les organisateurs ne pourront en aucun cas être tenus responsables en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante ou en cas de vol. Le seul fait de s'inscrire vaut acceptation du présent règlement.

8 – CLASSEMENT ET RECOMPENSES :

Chaque participant recevra à l'inscription une dotation souvenir, en plus du repas. Il sera établi un classement général (homme et femme) et par catégorie (non cumulable). Les résultats seront affichés après l'arrivée du dernier concurrent. Remise des prix au parc Cantié à côté de la Mairie de Corbère les Cabanes à partir de 21H30 suivie du repas.